



## La projection cinématographique : une croissance tirée par les multiplexes

Le secteur de la projection cinématographique a bénéficié d'une croissance dynamique au cours des années 2005-2015 (+ 44 % en valeur). De ce fait, le nombre de fauteuils s'est accru de 8 %, malgré une légère baisse du nombre de cinémas. Cette vitalité provient des multiplexes, alors que les salles uniques perdent du terrain. La part du secteur non marchand (salles municipales ou associatives) est restée stable, autour de 13 % des entrées. Globalement, le secteur réalise 1,5 milliard de chiffre d'affaires en 2015, trois groupes français drainant près de la moitié de l'activité. Son taux d'investissement est supérieur à celui de l'ensemble des services marchands (37 % contre 23 % en 2015), en raison notamment du passage au numérique. Sa rentabilité est élevée.

Catherine Souquet, division Services, Insee

La filière audiovisuelle (*définitions*) génère un chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros en 2015. Elle se compose, en amont, de la production (51 % du total), de la postproduction (montage, synchronisation, sous-titrage... ; 13 %) et de la distribution (23 %) et, en aval, de la projection (13 %).

Le secteur de la projection cinématographique était donné moribond au début de la décennie 1990 : la fréquentation était passée de 411 millions d'entrées en 1957 à 116 millions en 1992. Il était concurrencé par la télévision dès la fin des années 1950, puis par le magnétoscope dans les années 1980. Depuis lors, le mouvement s'inverse : la fréquentation reprend nettement, avec 200 millions d'entrées en moyenne par an depuis le milieu des années 2000. Ce retournement est lié à l'apparition d'un nouveau type d'équipements offrant au spectateur plus de confort et de choix (multiplexes ; *définitions*), mais aussi à l'existence et à la préservation d'un parc de salles important et diversifié et à une action publique volontariste (aides à l'exploitation et garantie de diffusion exclusive des longs métrages). Ainsi, le parc français de cinémas est le premier d'Europe avec 5 700 écrans en 2015 (4 700 en Allemagne

et 4 100 au Royaume-Uni) et une densité de 8,7 écrans pour 100 000 habitants (respectivement 5,8 et 6,4).

### Un parc diversifié, marqué par l'irruption des multiplexes

En 2015, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) recense 2 033 établissements cinématographiques en métropole, dotés de 1,1 million de fauteuils. Le nombre de fauteuils a progressé de 8 % depuis 2005, malgré une baisse de 2 % du nombre d'établissements. Les établissements dotés d'une unique salle sont majoritaires (57 % du parc), mais ne totalisent qu'un quart des places. À l'inverse, les 203 multiplexes représentent 10 % des cinémas, mais détiennent 43 % des fauteuils. La dynamique est de leur côté : en dix ans, leur nombre a augmenté (+ 36 %), ainsi que les fauteuils mis à disposition (+ 27 %), au détriment non seulement des établissements mono-écrans (respectivement -6 % et -7 %), mais aussi des complexes de deux à sept écrans (-4 % et -6 %).

### Trois groupes concentrent la moitié des recettes du secteur

132 groupes structurent le secteur : ils génèrent les trois quarts des entrées et des

recettes (*figure 1*). Ces groupes sont essentiellement français. En effet, on ne dénombre que trois groupes étrangers, principalement implantés dans des zones frontalières ; leur contribution à l'activité est marginale (moins de 5 % des entrées et des recettes).

Trois groupes français concentrent près de la moitié des entrées et des recettes : Pathé (enseignes Pathé et Gaumont), Maillot [Union générale cinématographique (UGC)] et le circuit Georges Raymond (CGR cinémas). Les deux premiers sont des groupes multinationaux ; le premier dispose d'établissements aux Pays-Bas et en Suisse, le second en Espagne, en Italie et en Belgique. En France, Pathé est implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, tandis qu'UGC est plus présent en région parisienne. Le groupe franco-français (*définitions*) CGR est principalement implanté dans l'Ouest, son pôle d'origine (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire...).

Ces trois entreprises se distinguent des autres groupes en offrant davantage d'écrans par établissement (en moyenne 10, au lieu de 6 pour l'ensemble du secteur) et des salles de plus grande taille (206 fauteuils contre 192). Elles utilisent

plus intensivement leurs équipements (1 950 séances par écran et par an contre 1 700) ; aussi, leurs fauteuils ont un taux d'occupation annuel supérieur (354 au lieu de 246 ; *définitions*).

### Une activité dynamique...

Dans le champ de la suite de cette étude (*sources*), le secteur de la projection cinématographique comprend 647 unités légales (*définitions*) et 6 400 salariés en équivalent temps plein (ETP) en 2015 (*sources*). En dix ans, l'emploi a reculé de 17 %, en raison de la concentration des salles et de l'implantation de guichets automatiques.

Le chiffre d'affaires du secteur approche 1,45 milliard d'euros. Il provient des recettes aux guichets (taxes comprises, 71 % du total), des ventes de confiseries et autres produits alimentaires (13 %), de la publicité (4 %) et d'autres ressources (9 %). Par rapport à 2005, le chiffre d'affaires augmente de 44 % en valeur, dont 19 % sont liés à la hausse des prix. Il progresse plus vite que les seules recettes aux guichets (+ 28 % ; *figure 2*). En effet, depuis 2010, les distributeurs versent une nouvelle ressource aux exploitants : la VPF (*virtual print fee* ou frais de copies virtuelles ; *définitions*).

Entre 2005 et 2015, le chiffre d'affaires de ce secteur croît plus vite que ceux des services marchands dans leur ensemble (+ 31 %) et de la filière audiovisuelle (+ 26 %). Si la production audiovisuelle se montre très dynamique sur la période (+ 52 %), en revanche, l'activité de la postproduction l'est moins (+ 13 %) et celle de la distribution diminue (- 6 %). Cette dernière pâtit notamment de la baisse des recettes dans la vidéo.

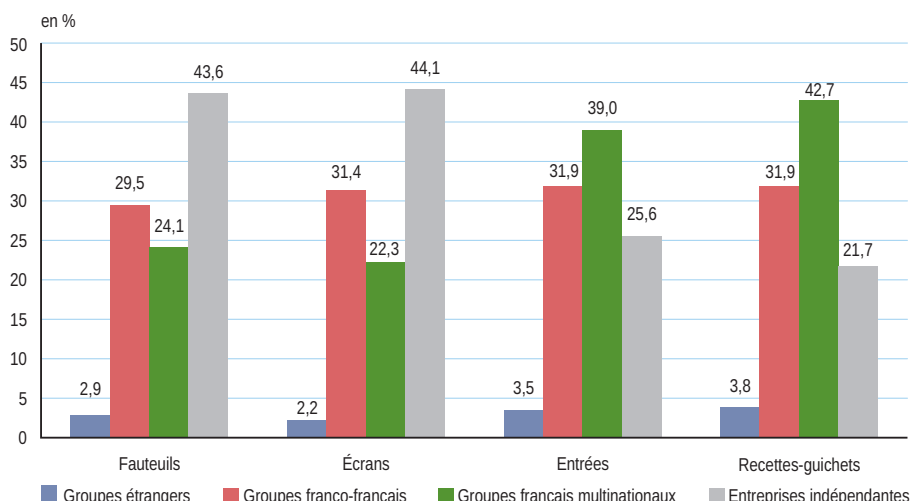
Les groupes français multinationaux réalisent la moitié du chiffre d'affaires du secteur en 2015. Leur chiffre d'affaires a crû plus rapidement entre 2005 et 2015 (+ 49 %) que celui des entreprises (groupes ou entreprises indépendantes ; *définitions*) exclusivement franco-françaises (+ 40 %).

### ... générant des profits

De 2005 à 2015, le taux de marge (*définitions*) du secteur de la projection cinématographique s'améliore globalement, de 27 % à 37 %. Sur la période, il est toujours nettement supérieur à celui des services marchands, l'écart variant de 5 à 12 points. Son niveau fluctue fortement d'une année à l'autre en fonction de l'offre de films. En effet, la conjoncture générale n'a qu'un impact modéré sur la demande ; pour preuve, 2009 est une très bonne année pour les salles de cinéma.

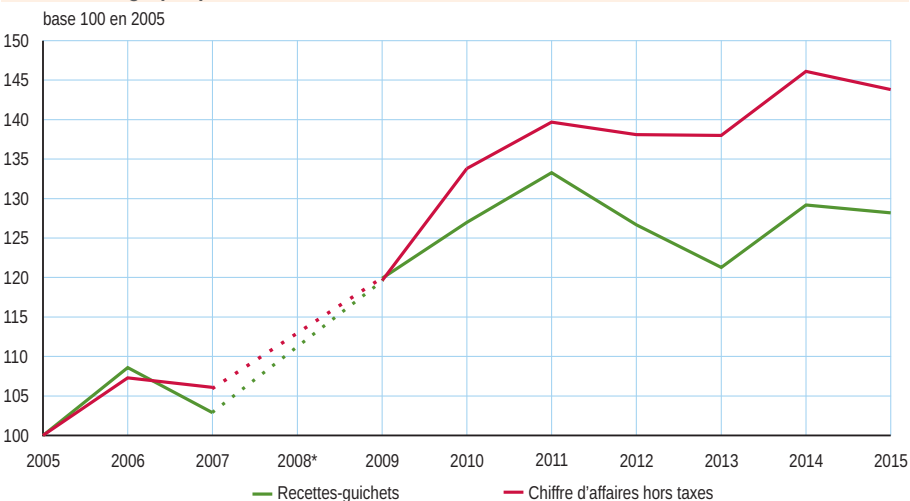
Les années 2010 et 2011 sont les meilleures années, avec un taux de marge de 41 %. En 2010, 54 films ont dépassé le million d'entrées, dont « Harry Potter et les reliques de la mort » et « Les petits mouchoirs ». En 2011, « Intouchables » et « Rien à déclarer » ont fait

## 1 Répartition des fauteuils, écrans, entrées et recettes selon l'origine du capital en 2015



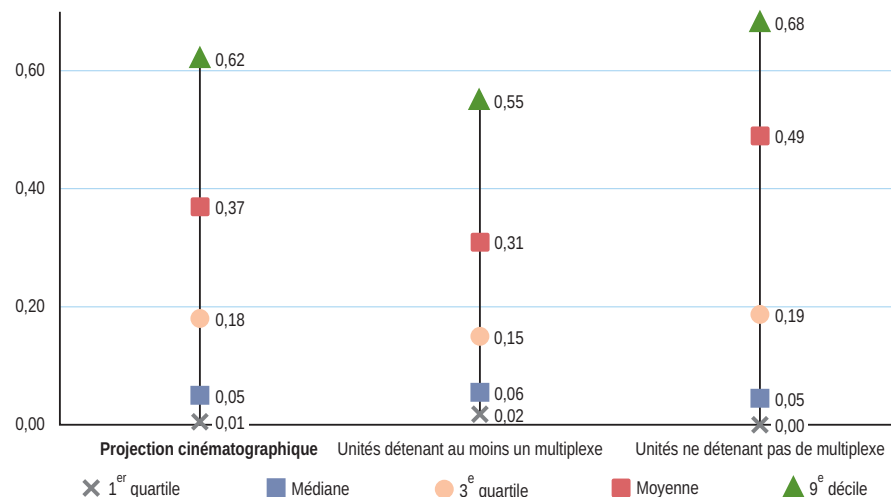
Lecture : les groupes franco-français génèrent 31,9 % des recettes-guichets du secteur de la projection cinématographique. Champ : CNC (2023 établissements cinématographiques), voir *Sources*. Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et Insee, système d'information sur les liaisons financières.

## 2 Évolution du chiffre d'affaires et des recettes-guichets du secteur de la projection cinématographique



\* Les données ne sont pas disponibles en 2008. Lecture : les recettes-guichets croissent de 28,2 % entre 2005 et 2015. Champ : CNC restreint aux 647 unités remplissant une liasse fiscale, voir *Sources*. Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et Insee, *Ésane*.

## 3 Dispersion du taux d'investissement du secteur de la projection cinématographique et de ses composantes : multiplexes et unités légales non dotées de multiplexes en 2015



Lecture : la moitié des multiplexes ont un taux d'investissement supérieur à 6 %. Champ : CNC restreint aux 647 unités remplissant une liasse fiscale, voir *Sources*. Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ; Insee, *Ésane* et système d'information sur les liaisons financières

un triomphe. En revanche, en 2013, le nombre d'entrées repasse en dessous de la barre des 200 millions et le taux de marge recule à 33 %. Le taux de marge est très lié à la taille du cinéma et à l'origine de l'exploitant : en 2015, celui des multiplexes (44 %) est supérieur de sept points à la moyenne et celui des filiales de groupes est deux fois plus élevé que celui des unités légales indépendantes (39 % contre 20 %). Les groupes franco-français sont en meilleure posture que leurs homologues français multinationaux (46 % contre 32 %), ce qui n'était pas le cas avant 2011. Ce retournement semble, au moins pour partie, lié à la modernisation du matériel de projection. Les groupes multinationaux ont été les premiers à s'équiper en matériel numérique. Pour ce faire, ils ont soit acheté, soit loué ces nouveaux équipements ; de ce fait, ils ont souscrit des contrats de maintenance dans le premier cas, de location dans le second. Dans tous les cas, ces contrats ont fait augmenter les consommations intermédiaires et réduit d'autant la valeur ajoutée générée. Les frais de personnel n'ayant pas diminué, l'excédent d'exploitation a donc baissé, ainsi que le taux de marge, à partir de 2011. Par ailleurs, dans leur ensemble, les unités légales franco-françaises sont passées au numérique plus tardivement et ont davantage bénéficié du dispositif VPF ; ainsi, leur taux de marge s'est moins dégradé.

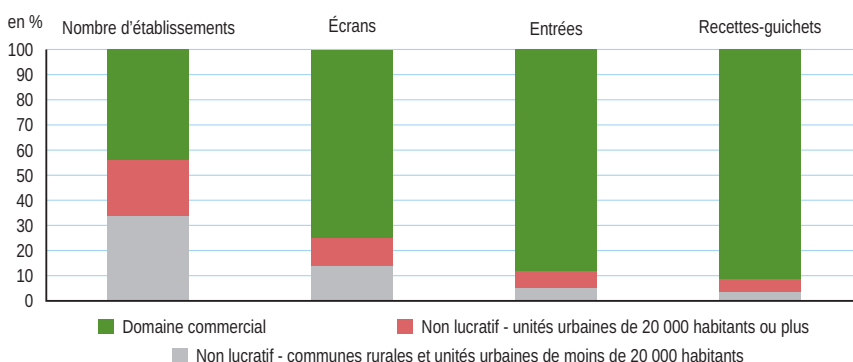
### Un secteur investisseur

Les investissements corporels dans ce secteur concernent l'ouverture de nouveaux établissements ou de nouvelles salles, la rénovation du parc existant et, ces dernières années, la numérisation du matériel de projection. En 2015, les investissements corporels du secteur s'élèvent à 165 millions d'euros. Ils sont quasi stables entre 2005 et 2010. En revanche, avec le passage au numérique, les montants engagés ont ensuite fortement augmenté, de 90 millions d'euros en 2010 à 214 en 2013. Le taux d'investissement du secteur est, comme le taux de marge, nettement supérieur à ceux de la filière audiovisuelle et de l'ensemble des services marchands (37 % contre 7 % et 25 %). Mais cet effort est très inégalement réparti : la moitié des unités légales déclarent un taux inférieur à 5 % et moins d'une sur six atteint ou dépasse le taux moyen (figure 3). Sur la période 2010-2015, les unités légales indépendantes et les groupes franco-français ont, en proportion, le plus investi : leur taux d'investissement est de 45 % en moyenne, contre 22 % pour les filiales de groupes français multinationaux. En effet, pour passer au numérique, les grands groupes ont généralement fait le choix de la location alors que les entreprises de taille inférieure (petits groupes ou unités indépendantes) ont préféré acheter les équipements, notamment pour des raisons d'indépendance. ■

### Encadré 1 La coexistence d'un modèle commercial et d'un modèle non lucratif

Au sein du parc cinématographique coexistent un secteur à but commercial et un secteur à but non lucratif. Ce dernier recouvre souvent les établissements communément appelés « salles municipales » (figure). En effet, de nombreuses municipalités se sont engagées activement dans le domaine de la projection cinématographique pour éviter la fermeture du cinéma local et, partant, une désertification de l'animation sociale et culturelle. Les établissements du secteur non lucratif sont nombreux (plus de la moitié du parc), mais leur poids économique est faible : 13 % des entrées et 9 % des recettes. Ils sont de petite taille : quatre sur cinq n'offrent qu'une seule salle de projection et sept d'entre eux seulement alignent plus de cinq salles. Ils sont situés le plus souvent dans des zones à faible densité (unités urbaines de moins de 20 000 habitants ou communes rurales), où ils représentent plus des deux tiers des établissements cinématographiques et près de la moitié des recettes. Ils sont également bien implantés en banlieue parisienne, plus particulièrement dans la petite couronne (trois cinémas sur quatre), mais ils ne réalisent que 11 % des recettes, en raison de la proximité de la capitale et de grands centres commerciaux, terre d'élection des multiplexes. Globalement, malgré la concurrence du secteur commercial, le nombre d'établissements du secteur non lucratif s'accroît (+ 4 %) au cours de la période 2005-2015, de même que leur contribution aux entrées (+ 2 points).

#### Part des sphères commerciale et non lucrative dans le secteur de la projection cinématographique en 2015



Lecture : 55,9 % des établissements cinématographiques sont à but non lucratif.  
 Champ : CNC (2023 établissements cinématographiques), voir Sources.  
 Source : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

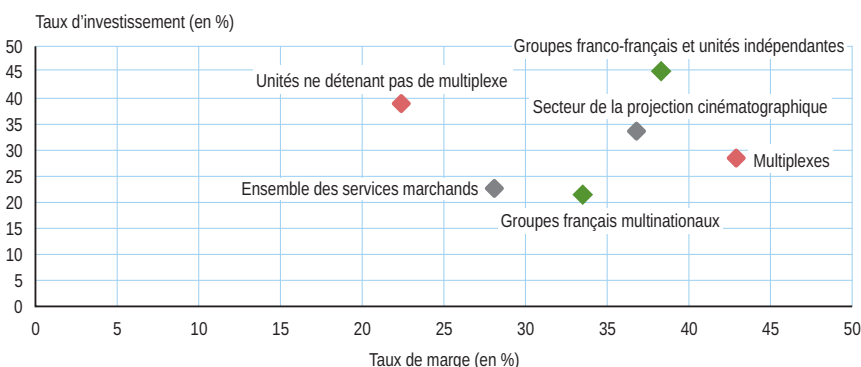
### Encadré 2 Les indicateurs sont au vert pour les multiplexes

En 2015, 172 unités légales détiennent au moins un multiplexe, contre 115 en 2005. Elles appartiennent, dans leur quasi-totalité, à un groupe (95 %). Elles contribuent pour près des trois quarts au chiffre d'affaires du secteur de la projection cinématographique (+ 5 points par rapport à 2005).

Ces unités dynamisent l'ensemble du secteur tout au long des dix dernières années : leur taux de marge est souvent supérieur de vingt points (43 % contre 22 % en moyenne entre 2010 et 2015) et leur rentabilité économique de cinq points (9 % au lieu de 3 % ; définitions) à ceux des entreprises ne détenant pas de multiplexe (figure).

En revanche, leur effort d'investissement est inférieur à la moyenne : l'écart avec les autres entreprises du secteur est souvent supérieur à dix points (29 % contre 39 % sur la période 2010-2015). Ce taux d'investissement est très hétérogène : en 2015, il est inférieur à 6 % pour la moitié des unités légales exploitantes de multiplexe et supérieur à 50 % pour le dixième d'entre elles (figure 3).

#### Taux de marge et taux d'investissement dans le secteur de la projection cinématographique (moyenne 2010-2015)



Note : du fait du faible nombre de filiales de groupes étrangers dans le secteur de la projection cinématographique, il n'apparaît pas pertinent de diffuser leurs résultats.  
 Lecture : sur la période 2010-2015, la moyenne du taux de marge des filiales de groupes français multinationaux est de 33,5 %.  
 Champ : CNC restreint aux 647 unités remplissant une liasse fiscale, voir Sources.  
 Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ; Insee, É sane et système d'information sur les liaisons financières.

## Sources

Les données présentées ici sont tirées de trois sources :

- le fichier informatique du **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**. Il comprend, pour chacune des années 2005 à 2015, la liste des établissements cinématographiques actifs (ayant fourni au moins un bordereau de recettes au cours de l'année écoulée) ainsi que leurs principales caractéristiques (nombres de fauteuils et d'entrées, montant des recettes...);

- les **statistiques annuelles d'entreprises de l'Insee**. Elles sont issues du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane), pour les années 2008 à 2015, et du système unifié des statistiques d'entreprises (Suse), pour les années antérieures ;

- le **système d'information sur les liaisons financières (Lifi)** géré par l'Insee.

Dans cette étude, 647 unités légales sont classées dans le secteur de la projection de films, dont 176 structures à but non lucratif (associations loi 1901 pour l'essentiel, ainsi que quelques établissements publics). En effet, l'analyse du secteur, à partir des données comptables, oblige à limiter le périmètre du CNC en prenant en compte deux phénomènes : le nombre élevé d'établissements cinématographiques relevant du secteur non lucratif et ne remplissant pas de liasse fiscale (la plupart des associations) et l'existence de salles de cinéma appartenant à des unités légales ayant pour activité principale un autre métier (par exemple, celui de casinotier). Ainsi, en 2015, sur les 1577 unités

légales détenant au moins un établissement cinématographique, seules 809 déposent une liasse fiscale. Parmi elles, 647 seulement ont pour activité principale la projection de films. Leur contribution à l'ensemble du champ de la projection cinématographique défini par le CNC est la suivante : 70 % des fauteuils, 71 % des écrans, 83 % des entrées et 86 % des recettes.

## Définitions

La **filière audiovisuelle** désigne ici les activités correspondant au groupe 591 de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) : activités cinématographiques, de vidéo et de télévision.

Un **complexe cinématographique** est un établissement comptant plusieurs salles de cinéma réunies dans un même endroit. Un **multiplexe** cinématographique est un complexe d'au moins huit salles. Ils sont généralement situés sur des nœuds de communication, disposent d'un grand parking et proposent une large panoplie de services annexes. Le premier multiplexe a été implanté à Bruxelles en 1988 par Kinopolis.

Le **taux d'occupation annuel des fauteuils** rapporte le nombre d'entrées annuelles au nombre de fauteuils.

La **virtual print fee** ou **VPF** (loi n° 2010-1149) permet aux salles de cinéma de financer leurs équipements de projection numérique grâce au reversement direct ou indirect par les distributeurs d'une partie des économies provenant de la différence entre les coûts de fabrication d'une copie argentique et d'une copie

numérique. Cette taxe oscille entre 350 et 450 euros par copie numérique.

Une **unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé obligatoirement déclarée aux administrations compétentes.

Une **entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de production (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, pris en application de la loi de modernisation de l'économie).

Un **groupe franco-français** ne détient que des unités implantées sur le territoire national, contrairement à un groupe multinational.

Le **taux de marge** rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée au coût des facteurs.

La **rentabilité économique** rapporte l'excédent brut d'exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du besoin en fonds de roulement.

## Bibliographie

- Malègue L., « 40 ans de cinéma : âge d'or, crise et renouveau », *Insee Première* n° 841, avril 2002.
- Franceschi P., « Le cinéma dans les années quatre-vingt », *Insee Première* n° 174, décembre 1991.
- Jardillier S., Danard B. et Busidan É., « Observatoire de la diffusion et de la fréquentation cinématographique », *Les études du CNC*, septembre 2016.
- Les dossiers du Centre national du cinéma et de l'image animée : bilans annuels.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef :**  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs :**  
J.-B. Champion, C. Collin,  
C. Lesdos- Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette : RPV**  
**Impression :** Jouve  
**Code Sage** IP171677  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

